SOCOTEC

Nr 1110

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : 11/15.5.21/9.	P[redacted] de l'exécution du travail (Nom-Prénom) :
Date du Contrôle : 21.5.2015	N[redacted]
Propriétaire (Nom-Prénom) [redacted]	Adresse de l'installation : [illegible] 15
Adresse : [redacted]	4960 Malmedy.

1) **REFERENTIELS** : R.G.I.E - Procédure interne : CHECK-LIST-INS-E-10.

2) **TYPE DE CONTRÔLE** :
- ☒ Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
- ☐ Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) **TYPE D'INSTALLATION** : App 15/9
☒ Unité d'habitation ☐ Parties communes ☐ Autres : ....., soumise à : ☒ l'Art.86 ☐ l'Art.87 du RGIE.
Distributeur : ORES Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 3 M 400 V.
Alimentation tableau principal : ...X ...mm². Protection raccordement : 40 A. (☒ In max. à prévoir).
Colonne d'alimentation : 4 X 16 mm². Interr-Sect.Général : 300mm / 40 A.
Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 19 R_E = 27 Ω R_{IGEN} = 40 MΩ.
Type prise de terre : ☒ boucle ☐ piquets - .....

Différentiels	I_n en A	I_{cc} en kA	I_Δ en A	Circuits protégés	I_n en A	I_{cc} en kA	I_Δ en A	Circuits protégés	I_n en A	I_{cc} en kA	I_Δ en A	Circuits protégés
	40	3	0,3	5005	40	3	0,03	7				

4) **DESCRIPTION DE L'INSTALLATION** :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
Voir	Schémas	annexés			

5) **MANQUEMENTS** : néant.
Nous : récepteurs non placés
Al cave en Mode.

ORES
139246

6) **NOTES** :
- Le différentiel général : ☐ était plombé. ☐ n'a pu être plombé. ☒ a été plombé. ☐ n'est pas plombable. ☐ absence de différentiel.
- Les schémas : ☒ ont été signés. ☐ n'ont pas été signés. ☐ absence de schémas.
- Installation ☒ plomberie ☒ sanitaire : ☒ non réalisée(s) au jour du contrôle. ☒ Liaisons équipotentielles en attente. A connecter lors de la réalisation.

7) **CONCLUSION** :
- ☒ - **L'installation est conforme**. La prochaine visite est à prévoir avant le : 5.2940
- ☐ - **L'installation n'est pas conforme**. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
- ☐ - Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès-verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.
- ☐ - **Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion**. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Note : Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.

Nom/signature de l'inspecteur Date d'émission : Nom/signature du demandeur
Pour SOC[redacted]

RAP/SOCOTEC-E01(fr)/0215 – V12

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 – BIC GEBABEBB
Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 – inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

SOCOTEC

Nr 1110

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : 11115 S 211 9.
Date du Contrôle : 21 S 201
Propriétaire (Nom-Prénom) : [redacted]
Adresse : [redacted]

[redacted]
Adresse de l'installation : [redacted] 4960 Malmedy

1) REFERENTIELS : R.G.I.E - Procédure interne : CHECK-LIST-INS-E-10.

2) TYPE DE CONTRÔLE :

☑ Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
☐ Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) TYPE D'INSTALLATION : APP 15/9
☑ Unité d'habitation ☐ Parties communes ☐ Autres : ....., soumise à : ☑ l'Art.86 ☐ l'Art.87 du RGIE.
Distributeur : ORES Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 3 x 400 V.
Alimentation tableau principal : ...X ...mm². Protection raccordement : 40 A. (☐ In max. à prévoir).
Colonne d'alimentation : 4 X 16 mm². Interr-Sect.Général : 3 x 40 mm / 40 A.
Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 19 R_E = 27 Ω R_{iGEN} = ... MΩ.
Type prise de terre : ☑ boucle ☐ piquets - .....

Différentiels	I_n en A	I_{cc} en kA	I_Δ en A	Circuits protégés	I_n en A	I_{cc} en kA	I_Δ en A	Circuits protégés	I_n en A	I_{cc} en kA	I_Δ en A	Circuits protégés
	40	3	0,3	6005	40	3	0,03	7				

4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
Voir	Schémas	annexés			

5) MANQUEMENTS : prévoir
Mise à la terre en attente.

6) NOTES : - Le différentiel général : ☐ était plombé. ☐ n'a pu être plombé. ☑ a été plombé. ☐ n'est pas plombable. ☐ absence de différentiel.
- Les schémas : ☑ ont été signés. ☐ n'ont pas été signés. ☐ absence de schémas.
- Installation ☑ plomberie ☑ sanitaire : ☑ non réalisée(s) au jour du contrôle. ☑ Liaisons équipotentielles en attente. A connecter lors de la réalisation.

7) CONCLUSION :

☑ - **L'installation est conforme**. La prochaine visite est à prévoir avant le : 5 2040

☐ - **L'installation n'est pas conforme.** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

☐ - Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès-verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

☐ - **Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion.** Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Note : Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.

Nom/signature de l'inspecteur Date d'émission : Nom/signature du demandeur
Pour S[redacted]

RAP/SOCOTEC-E01(fr)/0215 – V12

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 – BIC GEBABEBB
Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 – inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

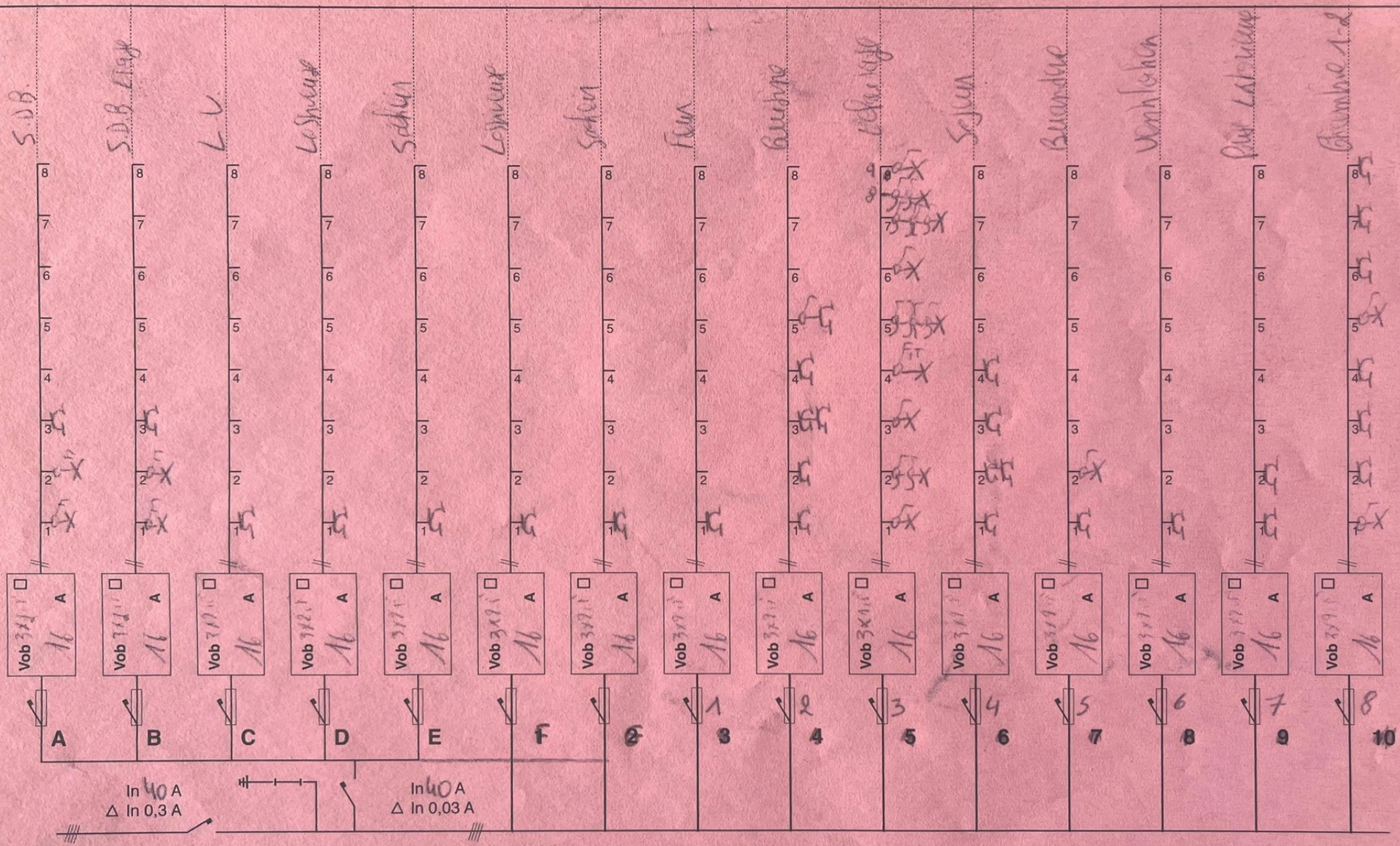

M.KLINKENBERG & FILS S.A.
ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
Rue du Fourneau, 43b - 4030 Grivegnée
Tél. 04.366.00.31 - Fax : 04.366.00.90
www.klinkenberg.be- info@klinkenberg.be

Agence de Contrôle Agréé
C.I.B.
21 MAI 75
[redacted]

Chantier APPART 15/4
[redacted]

TENSION mono 230 V
TRI 230 V
TRI 400 V + N

COFFRET BIHORAIRE
COFFRET ACCU.

Suite voir feuillet n° 2

Feuillet n° 1